



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**anses**

AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
de l'alimentation, de l'environnement et du travail

## Décision relative à une demande de changement de dénomination d'un produit phytopharmaceutique

---

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande de changement du nom commercial du produit phytopharmaceutique **ENRAPTA GRAPHOLITA PRESS** en **GRAPHOLITA PRO PRESS***

*de la société* *M2i Biocontrol*

*enregistrée sous le* *n°2023-0855*

*Considérant que le produit n'est pas un produit faible risque au sens de l'article 47 du règlement (CE) 1107/2009, la revendication portant sur la mention « faible risque » n'est pas retenue,*

Le changement de dénomination du produit référencé ci-après **est accordé** en France.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

<b>Informations générales sur le produit</b>	
<b>Nom du produit</b>	
<b>Nouvelle dénomination</b>	GRAPHOLITA PRO PRESS
<b>Ancienne dénomination</b>	ENRAPTA GRAPHOLITA PRESS
<b>Type de produit</b>	Produit de référence
<b>Titulaire</b>	M2i Biocontrol 112 Bureaux de la Colline 1 rue royale 92210 SAINT-CLOUD CEDEX France
<b>Formulation</b>	Suspension de capsules (CS)
<b>Contenant</b>	100 g/kg - phéromones de lépidoptères à chaîne linéaire (sous forme d'un mélange de (E/Z)-8-dodécenyl acétate et de (Z)-8-dodécenol)
<b>Numéro d'intrant</b>	473-2020.01
<b>Numéro d'AMM</b>	2210610
<b>Fonction</b>	Attractif phéromone (confusion sexuelle)
<b>Gamme d'usage</b>	Professionnel

Délais de mise à jour de l'étiquette (distribution et utilisation) : Jusqu'à épuisement des stocks.

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 19/04/2023

Pour le directeur général et par délégation  
Le directeur par intérim des autorisations  
de mise sur le marché

DocuSigned by:  
*Bertrand BITAUD*  
33BC435FF8C6444...